

## MUNICIPALITÉ D'UPTON

### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

#### AVIS PUBLIC

#### Relatif à une consultation publique

Est, par la présente, donné par la soussignée madame Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement numéro 2018-308 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de modifier la grille des usages principaux et des normes dans la zone 202» de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance spéciale tenue le 17 septembre 2018, le Conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le « **Règlement numéro 2018-308 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de modifier la grille des usages principaux et des normes dans la zone 202**».
- 2- Lors de la séance spéciale tenue le 17 septembre 2018, le Conseil municipal a adopté le premier projet de « **Règlement numéro 2018-308 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de modifier la grille des usages principaux et des normes dans la zone 202**».
- 3- Une assemblée publique de consultation aura lieu **mardi le 2 octobre 2018 à 19H45** à la salle du Conseil municipal sise au 810, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro 2018-308, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 4- Le projet de règlement numéro 2018-308 consiste à modifier la grille des usages principaux et des normes dans la zone 202.
- 5- Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de septembre de l'an 2018.



Cynthia Bossé,  
Directrice générale  
Municipalité d'Upton